

2025

# Diagnostic Trame Verte et Bleue

Vallée de Villé

## Neuve-Église



© Hubert Jaeger



[alsace.lpo.fr](http://alsace.lpo.fr)





# La LPO et la TVB

- Présentation.....4**
- Les espaces naturels..... 6**
- Les éléments du SRCE..... 8**
- La fragmentation du territoire.. 10**
- Les réseaux écologiques .....12**
- La biodiversité ..... 14**
  - La faune.....15
  - La flore.....17
  - Les habitats.....18
  - A éviter.....19
- Déclinaisons locales et perspectives ..... 20**

**ANNEXES**  
**Fiches propositions**  
**Fiches actions**

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) – Alsace est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité. Son activité s'articule autour de 4 grandes missions : protection des espèces, protection des espaces, éducation et sensibilisation, et le secours à la faune sauvage en détresse.

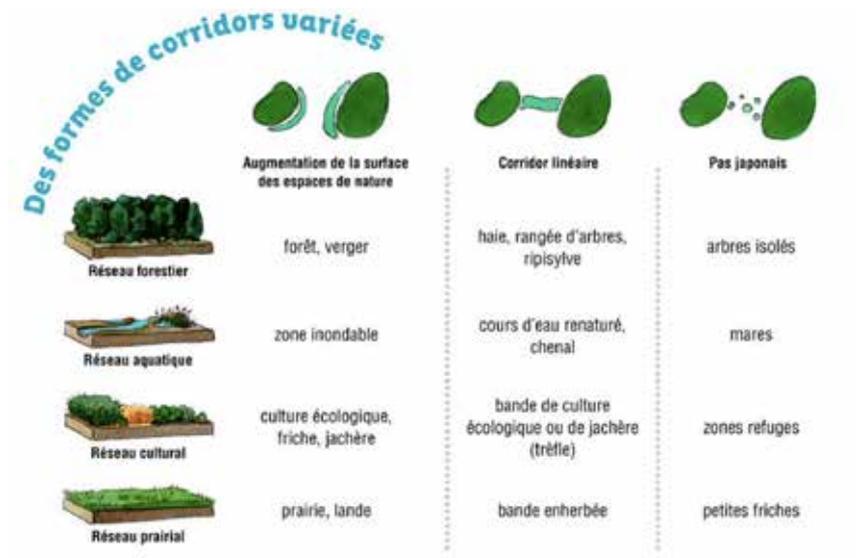
La Trame Verte et Bleue (TVB) est une politique qui a pour objectif de réduire la perte de la biodiversité, en maintenant et en reconstituant un réseau de milieux favorables pour que les espèces animales et végétales puissent accomplir leur cycle de vie. Elle s'appuie sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui cartographie les éléments tels que les Réservoirs de Biodiversité (RB) et les Corridors Écologiques (CE) les reliant.

La **Trame Verte** se divise en 3 sous-trames principales : arborée (haie, bois, bosquets, etc), herbacée (prairies, bandes herbeuses, etc), et cultivée (champs, vignes, etc).

La **Trame Bleue** quant à elle est formée des éléments en lien avec l'eau tels que les cours d'eau, canaux, fossés, plans d'eau, étangs, mares, et les zones humides.

Dans ce contexte, la LPO a réalisé un diagnostic de la TVB sur le territoire de la commune de Neuve-Eglise. Il pourra servir à l'élaboration de projets communaux plus précis à l'avenir. La commune pourra alors solliciter l'outil de l'Appel à Projet Trame Verte et Bleue en son nom ou en collaboration avec d'autres collectivités ou acteurs locaux.

**Appel à Projet Trame Verte et Bleue :**  
<https://www.grandest.fr/appele-a-projet/appele-a-projets-trame-verte-et-bleue-grand-est/>





# Présentation

© Hubert Jaeger

## Contexte géographique

Le ban communal de Neuve-Église se situe au sud de Villé sur environ 550 ha à une altitude moyenne de 300 mètres. La commune comprend également le hameau de Hirtzelbach et quelques maisons sur la rive droite du Luttenbach. Elle comptait 622 habitants en 2021.

Sur son territoire on distingue trois entités naturelles : au Nord la zone d'influence du Giessen avec ses zones humides, au Sud la forêt sur le massif de l'Altenberg culminant à 710 mètres et la zone intermédiaire composée essentiellement de prairies.

Le ban communal est entouré de trois cours d'eau : Le Giessen au Nord, le Luttenbach à l'Ouest et un ruisseau qui passe par Hirtzelbach à l'Est.

Le village se trouve à l'intersection des routes qui mènent à Breitenau, Villé, Triembach-au-Val, Saint-Maurice et Dieffenbach-au-Val.

D'un point de vue administratif, Neuve-Église est rattachée à l'arrondissement de Sélestat-Erstein et à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

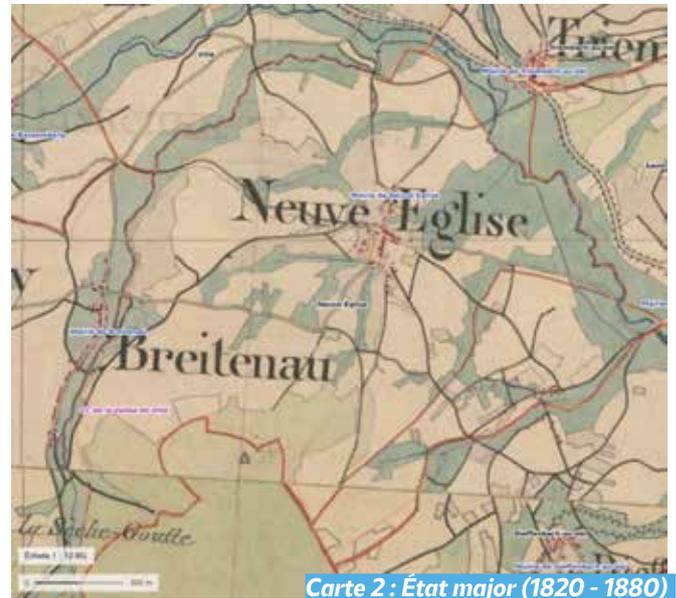
## Contexte historique

Les paysages communaux ont été largement façonnés par les activités agricoles et forestières. Au XIXe siècle et jusque dans les années 1950, une variété de cultures telles que le seigle, le blé, l'avoine, le sarrasin, la pomme de terre, voire le chanvre pour l'usine de tissage de Villé, le lin, l'orge et la navette fourragère étaient associées au pâturage, créant ainsi un paysage ouvert et diversifié, formant une mosaïque caractéristique.

Les photographies aériennes des années 1950 révèlent la présence de nombreuses petites parcelles cultivées avec différentes cultures. Les massifs forestiers étaient moins étendus et souvent entourés de vergers, aujourd'hui laissés à l'abandon. Les parcelles agricoles de l'époque ont depuis été converties en prairies de fauche et de pâturage, ou ont été laissées en friche, entraînant une fermeture du paysage, surtout en direction de l'Altenberg, qui englobe désormais une partie du village au Sud. Quelques vergers entretenus et des parcelles cultivées subsistent encore.



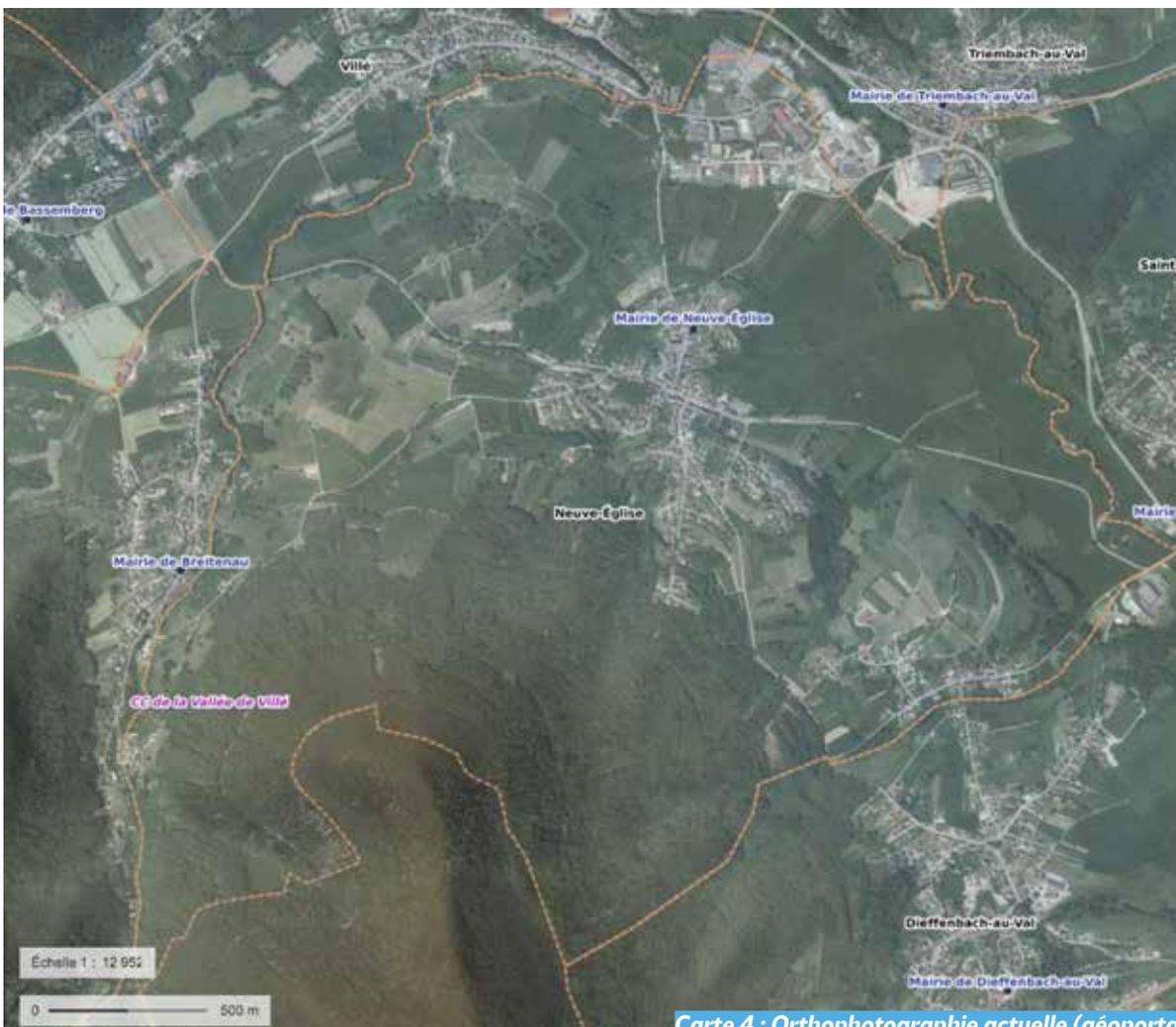
Carte 1 : Cassini (1750 - 1815)



Carte 2 : État major (1820 - 1880)



**Carte 3 : Orthophotographie des années 1950 (géoportail)**



**Carte 4 : Orthophotographie actuelle (géoportail)**

# Les espaces naturels

## 1 LES ESPACES PROTÉGÉS

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), un espace protégé est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». La désignation des espaces naturels protégés est une composante majeure des stratégies de protection et de gestion du patrimoine naturel, traduit par les différents outils de protection disponibles.

Une grande partie du territoire est classée **Site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Val de Villé et Ried de la Schernet » n°FR4201803.**

Cette ZSC a pour objectif de préserver les éléments structurants du paysage (forêts, zones humides, pâturages extensifs, milieux bocagers, gîtes à chauves-souris), favorables à de nombreuses espèces dont les Azurés des paluds et de la sanguisorbe et le Grand-Murin.

Le bourg de Neuve-Église sépare la zone Natura 2000 en deux. Afin de recréer des corridors fonctionnels entre ces deux espaces des actions doivent être mis en place par la commune.

## 2 LES ZONES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES

Deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont présentes sur le secteur d'étude et une troisième se situe à quelques kilomètres.

Les ZNIEFF de type 1 correspondent aux zones les plus remarquables en biodiversité, tandis que les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels peu modifiés, favorables à de nombreuses espèces.

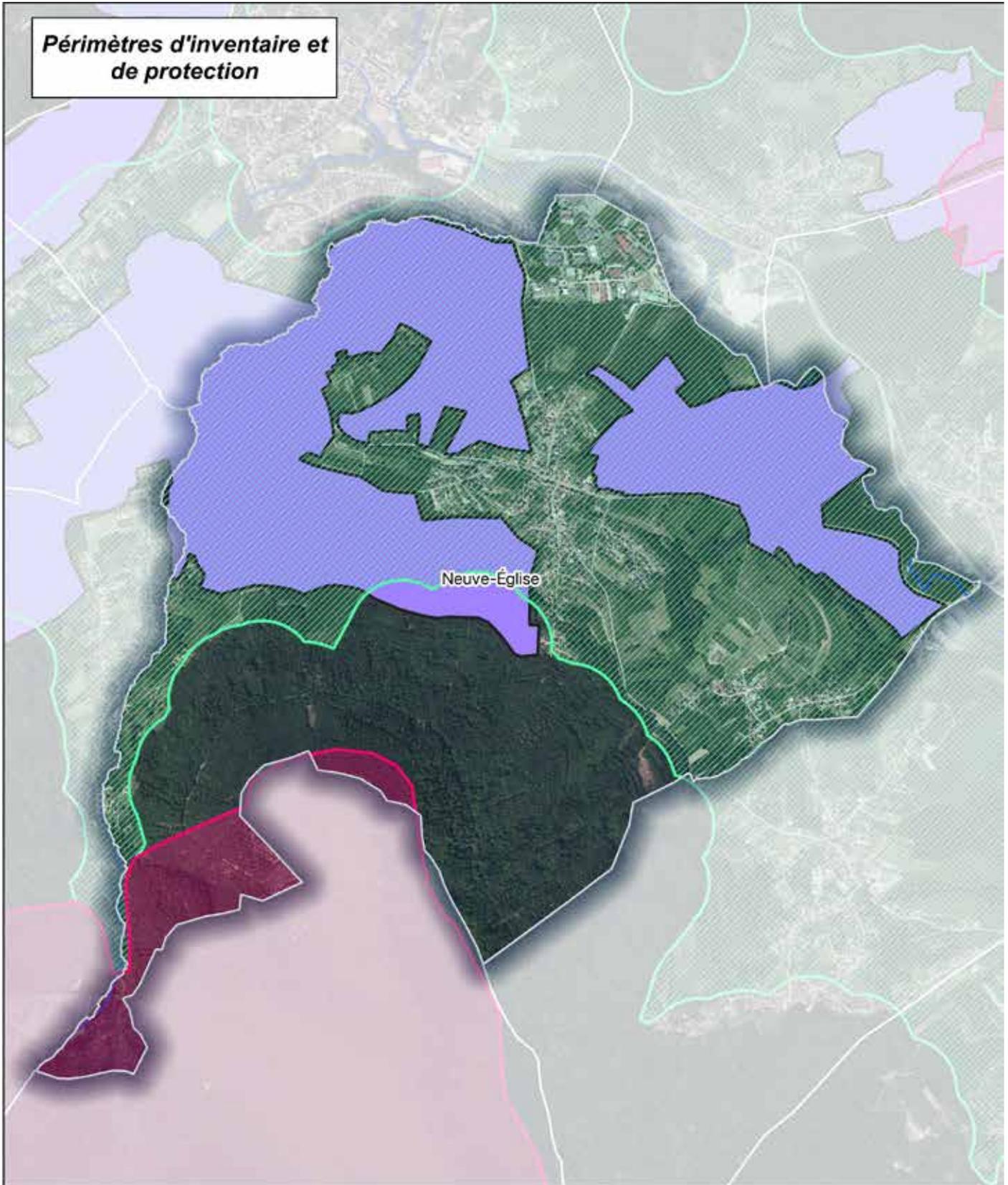
Une petite partie de l'Altenberg sur le ban de Neuve-Église est concernée par la **ZNIEFF de type 1 N°420007210 « Crêtes des hauteurs de la Forêt de la Vancelle au Col de la Hingrie »**. Cette ZNIEFF met en avant la présence de Pic cendré et de Chouette de Tengmalm dans les forêts d'altitude matures, ainsi que le Grand corbeau et le Faucon pèlerin qui nichent sur les promontoires rocheux.

La partie entre le pied de l'Altenberg à travers la plaine jusqu'au Giessen est concernée par la **ZNIEFF de type 2 N° 42030407 « Prairies du Val de Villé »**. Cette zone fait partie d'un ensemble regroupant des terrains de part et d'autre des affluents du Giessen sur le Val de Villé, ainsi que les prairies situées au Sud, à l'Ouest et à l'Est de Villé. Elle englobe les prairies humides de fauche et de pâturage, abritant notamment des populations d'Azurés des paluds et de la sanguisorbe, des papillons menacés faisant l'objet d'un Plan National d'Action. Le Giessen, dont l'eau est de bonne qualité, et sa ripisylve, globalement constituée d'aulnaie-frênaie, est également ciblée dans cette ZNIEFF. Il y a un intérêt à conserver une ripisylve sur l'ensemble du linéaire ainsi que les zones inondables et les annexes hydrauliques, notamment dans un rôle d'épuration des eaux de ruissellement.

La commune de Neuve-Église est également proche de la **ZNIEFF de type 1 N° 420030405 « Prairies du Hecke à Triembach-au-Val »** au Nord-Est de la commune. Cette ZNIEFF concerne un échantillon bien conservé de prairies allant de la prairie mésophile à la prairie humide sur le Silberberg. Une flore remarquable inféodée aux sols humides se développe dans les prairies engorgées, accueillant des papillons très rares comme les Azurés des paluds et de la sanguisorbe et le Damier de la Succise.



## Périmètres d'inventaire et de protection



— Limites communales

— Cours d'eau

### Zones de protection

■ Natura 2000 - directive Habitat (ZSC)

### Zones d'inventaire

■ ZNIEFF de type 1

■ ZNIEFF de type 2

Réalisation : LPO  
Alsace 2024



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL ; Périmètres d'inventaire et de protection du Muséum National d'Histoire Naturelle Cours d'eau issus de la BD Topage® - IGN / OFB - 2019.  
Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN



0 500 1000 m

# Les éléments du SRCE

## 1 LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Les réservoirs de biodiversité, identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

La commune est directement concernée par un réservoir de biodiversité d'importance régionale :

Les **Vallées du Giessen et de la Lièpvrette (RB52)** en plaine. Ce réservoir de 600 ha suit les cours d'eau du Giessen et de la Lièpvrette avec leurs milieux humides associés. Il revêt une importance pour les espèces des cours d'eau, des milieux forestiers ou ouverts et des prairies humides, ainsi qu'aux espèces sensibles à la fragmentation de leur habitat qui y ont été recensées telles que le Lézard vert, la Noctule de Leisler, le Chat sauvage, le Lynx boréal et les Azurés des paluds et de la sanguisorbe. Parmi les menaces figurent plusieurs routes, dont une nationale et une départementale, ainsi qu'une pression d'urbanisation croissante.

La commune se situe à proximité de deux autres réservoirs de biodiversité d'importance régionale :

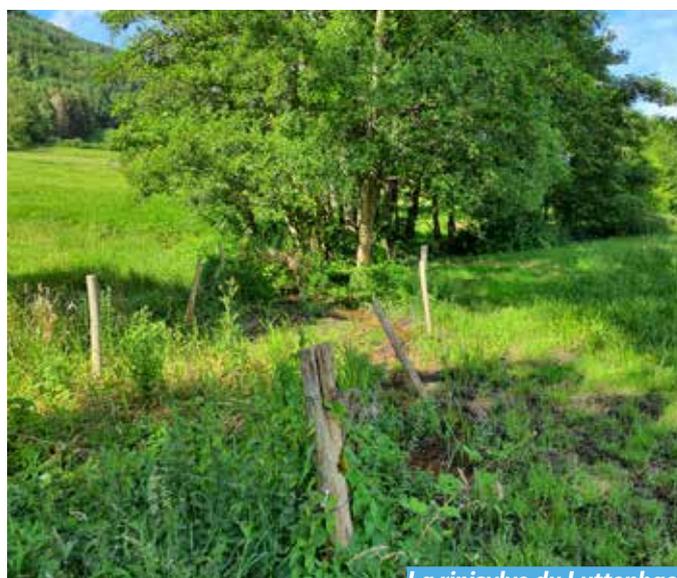
Les **Coteaux de Triembach (RB49)** au Nord de la commune. Ce réservoir de 1488 ha concerne les espèces des milieux forestiers comme le Lynx boréal ou le Faucon pèlerin, les espèces prairiales comme le Tarier des prés et le Damier de la succise ainsi que celles des cours d'eau. Ce réservoir est fragmenté par des zones liées à l'urbanisation et des routes D424 et D203. La maîtrise et l'adaptation de l'urbanisation doit permettre la restauration de la fonctionnalité écologique.

Les **Crêtes entre le col de Sainte-Marie et le col de la Hingrie et Tête du Violu (RB54)** au Sud de la commune. Ce réservoir de 1582 ha revêt une importance particulière pour les espèces sensibles à la fragmentation des milieux forestiers comme le Lynx boréal, le Grand Tétrás, la Gélinothe des bois, le Grand murin et le Murin à oreilles échancrées. Ce réservoir est fonctionnel, mais il est important de préserver un réseau de « vieux bois » pour le Pic noir et les autres espèces qui en sont dépendantes.

## 2 LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

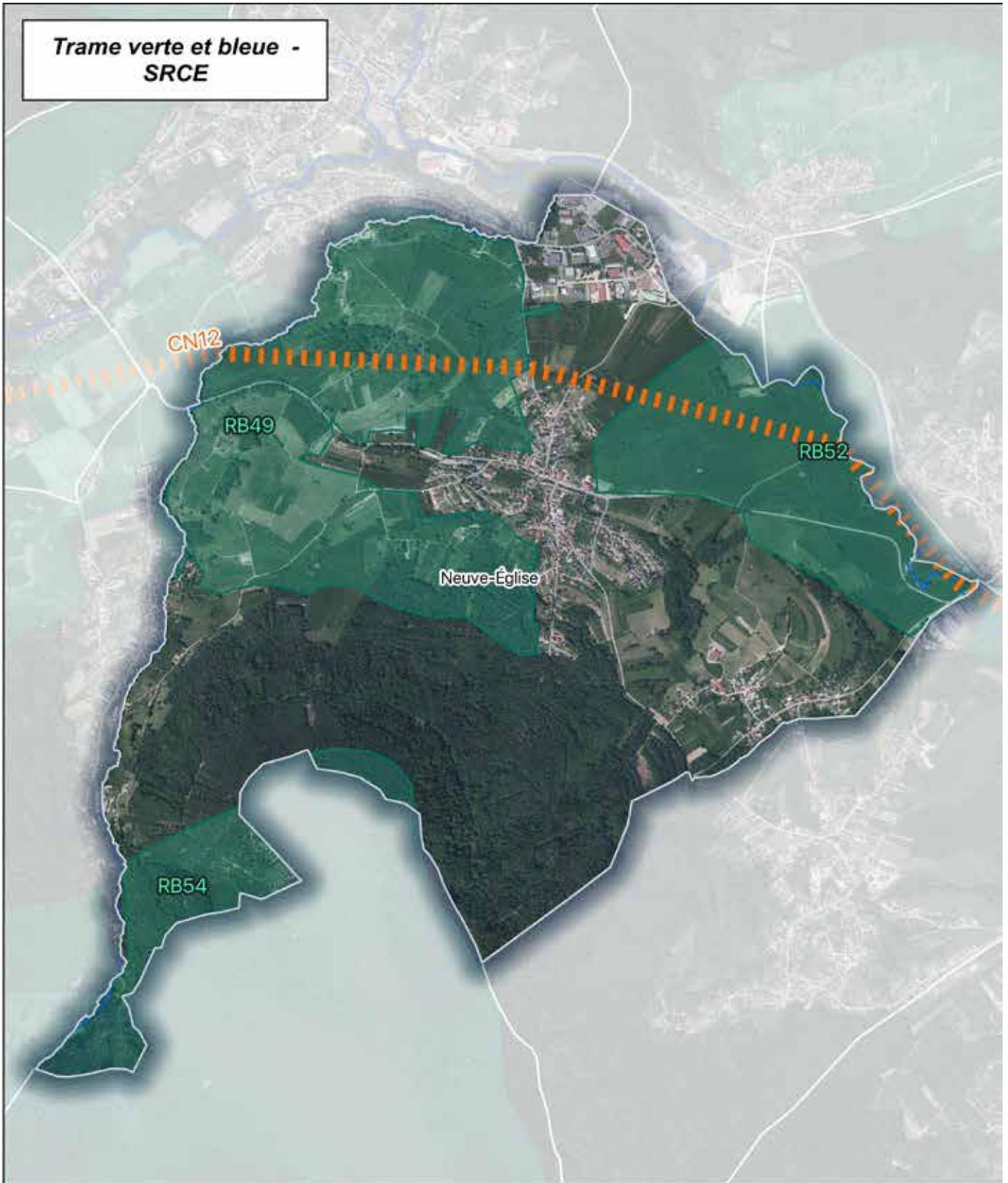
Les réservoirs de biodiversité sont reliés par des corridors écologiques. Ils permettent la circulation des animaux entre les réservoirs et la diffusion des plantes. Ils sont essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité.

La commune est traversée par le corridor écologique terrestre **CN12 « Vosges moyennes, Vallée du Giessen et Ried Centre-Alsace »** d'intérêt national identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), assurant la continuité entre le Massif vosgien, la plaine du Rhin et la Forêt Noire. Il concerne les cours d'eau vosgiens, notamment le Giessen et les milieux alluviaux, les prairies et les milieux agricoles ainsi que les massifs forestiers les longeant. Plusieurs espèces sont ciblées par ce corridor écologique dont les Azurés des paluds et de la sanguisorbe, le Gobemouche noir ou le Chat forestier.



La ripisylve du Luttenbach

# Trame verte et bleue - SRCE

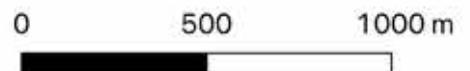


- Limites communales
  - Cours d'eau
- Trame verte et bleue du SRCE**
- Réservoir de biodiversité
  - Corridor d'importance nationale
  - Corridor d'importance régionale

Réalisation : LPO  
Alsace 2024



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL.  
SRCE Alsace DREAL Grand-Est. Cours d'eau issus de BD Topage® - IGN / OFB - 2019.  
Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN



# La fragmentation du territoire

## 1 L'ESPACE URBAIN

Le milieu urbain peut être un danger et un obstacle à la continuité pour certaines espèces ou au contraire, un milieu accueillant pour d'autres selon certaines conditions.

Les zones urbanisées représentent environ 15% du territoire de la commune de Neuve-Église, marquée par un étalement urbain les dernières décennies avec plusieurs lotissements autour du centre. Le hameau de Hirtzelbach conserve une densité plus faible, avec quelques fermes et maisons d'habitation dispersées, entourées de jardins. En outre, une vaste zone d'activité intercommunale a été aménagée au Nord du territoire sur 23 ha, construite sur d'anciennes prairies et zones humides.

La présence de jardins entourant les habitations complète la trame verte. La zone d'activité du Giessen comporte également de nombreux espaces verts, sous forme de prairies, de haies, d'arbres isolés, qui peuvent constituer des corridors en pas japonais, à condition d'être gérés de manière extensive.

L'éclairage public et domestique a également un impact sur la faune, en désorientant les animaux nocturnes. Il s'agit de **la trame noire**, qui désigne un réseau connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, prenant en compte un niveau d'obscurité suffisant pour la faune nocturne.

## 2 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La position centrale de Neuve-Église a engendré une fragmentation du paysage par deux axes majeurs, orientés Nord-Sud (D697 et D897) et Est-Ouest (D97). Ces routes servent à relier plusieurs villages et peuvent être relativement fréquentées, présentant ainsi des risques de collision avec la faune et d'écrasement d'amphibiens. La D97, en particulier, divise le réservoir de biodiversité RB49 et traverse le cours d'eau du Luttenbach, créant des obstacles pour la faune.

Chaque mi-juillet, le Festival Décibulles attire des milliers de visiteurs pendant trois jours, utilisant la D97, ce qui augmente le risque de collisions et impacte les prairies accueillant l'événement.

Le massif forestier de la commune est parcouru par un réseau de chemins forestiers dont la fréquence de passage d'engins motorisés est moins élevée, mais peut avoir un impact sur les amphibiens notamment, lorsqu'ils se reproduisent dans des ornières.

Au total, 7 données d'animaux morts à cause d'infrastructures de transport ont été renseignées sur le territoire entre 2012 et 2023, dont une majorité d'amphibiens et un Lièvre d'Europe.

A noter que ces données sont une sous-estimation de l'impact réel des routes. Beaucoup d'animaux accidentés n'étant pas saisi dans la base de données Faune Alsace.

## 3 LES OBSTACLES SUR LES COURS D'EAU

Le territoire de Neuve-Église est entouré par trois cours d'eau : Le Giessen au Nord, le Luttenbach à l'Ouest et un ruisseau qui passe par Hirtzelbach à l'Est. De plus, plusieurs petits ruisseaux et fossés traversent le territoire, alimentant le Giessen.

Ces cours d'eau sont cependant fragmentés par des ouvrages (seuils, passages busés, vannes...) pouvant constituer un obstacle physique pour certains organismes aquatiques, qui n'ont alors plus accès à certains tronçons du réseau hydrographique, de manière permanente ou dans certaines conditions de débit.

Les obstacles présentés sur la carte suivante sont issus du Référentiel National des Obstacles à l'Écoulement (ROE) développé par l'Office Français de la Biodiversité datant de 2014 et mis à jour régulièrement. Deux obstacles (seuil en rivière) à la continuité écologique ont été répertoriés sur le Giessen, mais plusieurs obstacles sont présents sur les autres ruisseaux.



Présence de Renouée du Japon sur les berges du Giessen

# Fragmentation et mortalité routière



— Limites communales

— Cours d'eau

### Données mortalité

★ Collision avec un moyen de transport

### Fragmentation

— Autoroute

— Départementale

— Voie ferrée

— Enveloppe urbaine

▲ Obstacles cours d'eau

Réalisation : LPO  
Alsace 2024



Sources des données BD TOPO 2022 ; Corine Land Cover 2012 ; Réseau ODONAT Grand Est 2024 ; Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL.Fonds cartographiques : BD ORTHO HR actuelle de l'IGN



0 500 1000 m



# Les réseaux écologiques

La trame verte et bleue se décompose en sous-trames (ou réseaux):

- La **sous-trame arborée** se compose des forêts, bois bosquets, haies et arbres isolés.
- La **sous-trame herbacée** se compose des prairies, pâtures, friches, bandes et chemins enherbés.
- La **sous-trame aquatique et humide** se compose des plans d'eau, étangs, mares, cours d'eau, fossés, zones humides et roselières.
- La **sous-trame agricole** se compose des cultures, agroforesterie, jachères et zones refuges.

## Les sous-trames

### La sous-trame arborée

La surface forestière représente environ 35% du territoire de Neuve-Église. Elle est assise sur les pentes moyennes du versant Nord du massif de l'Altenberg jusqu'au Sud du village. En plaine, quelques bosquets et arbres isolés sont présents ainsi que des résidus de haies de part et d'autre des parcelles agricoles ou des fossés humides. Plusieurs vergers traditionnels se situent autour du village de Neuve-Église et de Hirtzelbach. Les ripisylves du Luttenbach et celles des deux autres affluents du Giessen, avec leurs boisements humides type aulnaie-frênaie, forment des corridors arborés à travers le paysage en plaine. La ripisylve du Giessen est dominée par des Robiniers-faux-acacias.



### La sous-trame herbacée

La sous-trame herbacée représente environ 50% du territoire et se compose principalement de prairies s'étendant du village jusqu'aux cours d'eau, variant en humidité selon leur proximité avec les ruisseaux. Les prairies humides offrent actuellement un habitat propice à des papillons menacés comme les Azurés des paluds et de la sanguisorbe. Une gestion adaptée de certaines prairies humides pourrait renforcer les populations existantes. Une strate herbacée est présente de part et d'autre de la zone urbanisée et à l'intérieur du village. Les vergers de la commune viennent également compléter la sous-trame herbacée.



### La sous-trame aquatique et humide

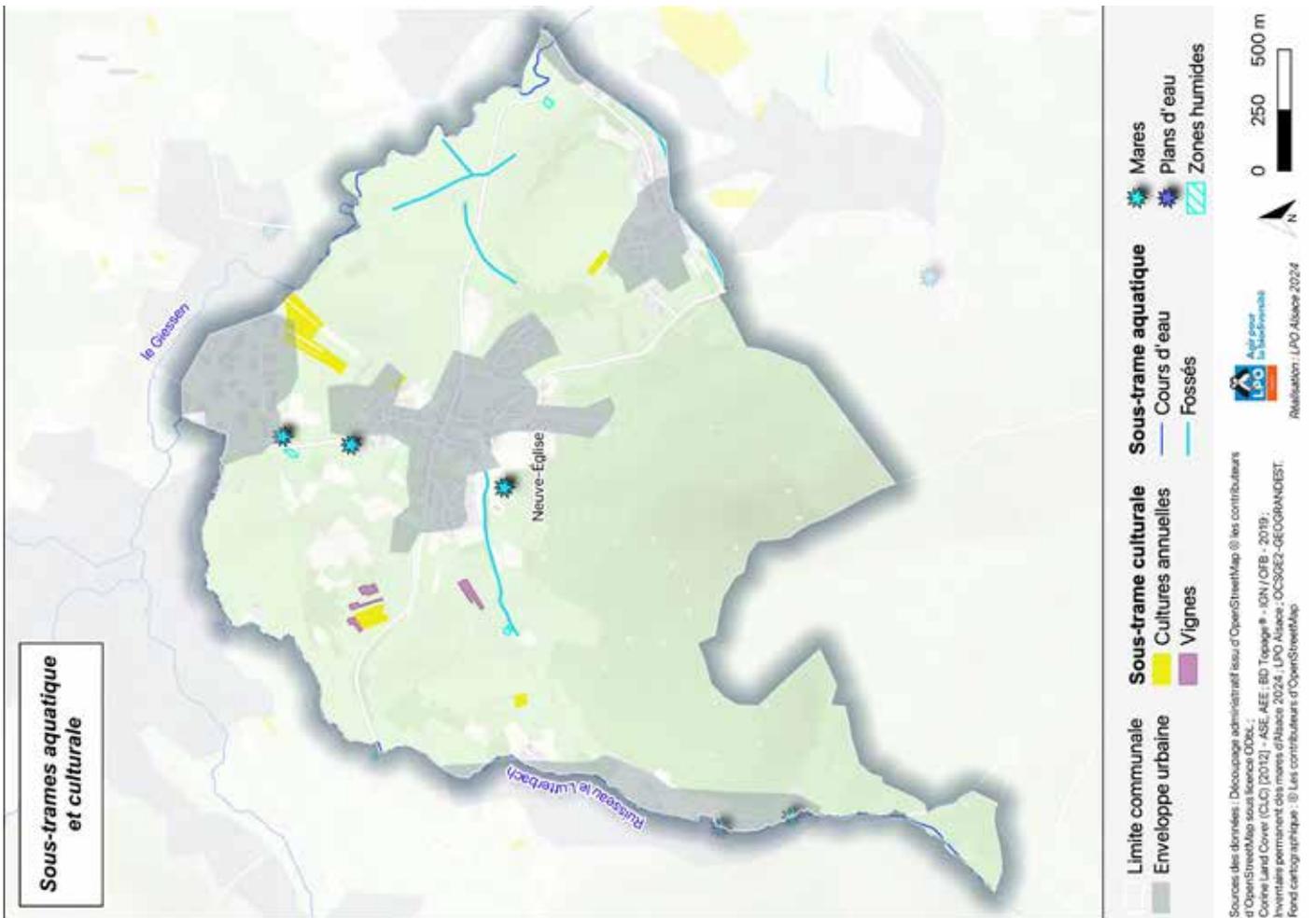
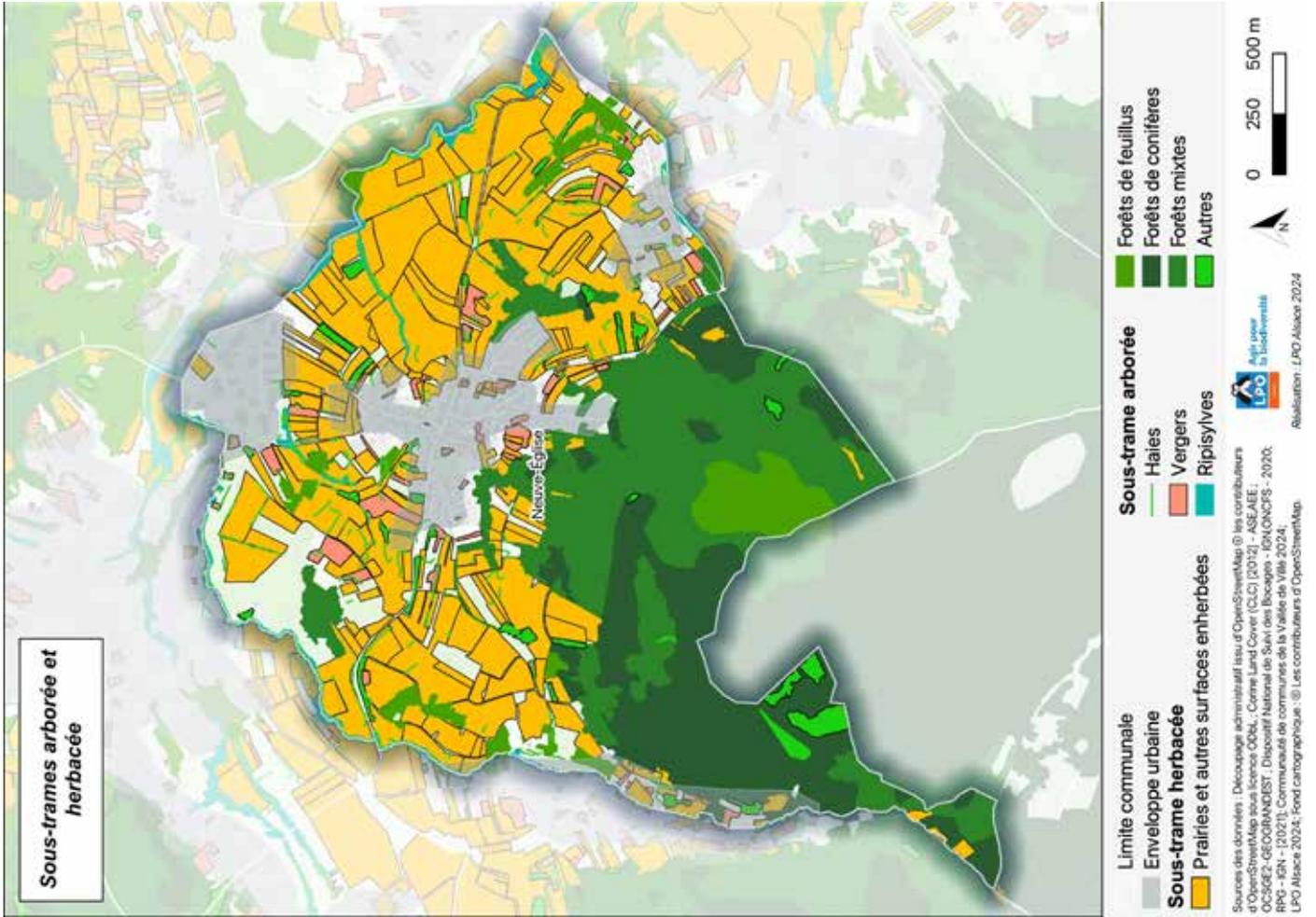
Le territoire de Neuve-Église est encadré par trois cours d'eau et traversé par plusieurs ruisseaux qui contribuent à l'alimentation du Giessen. Le Giessen traverse le territoire sur 1500 m suivant son cours naturel et marque la limite Nord-Est du territoire. Le Luttenbach, constitue la plus vaste zone humide du territoire. Le ruisseau qui traverse la commune suit son cours à travers les prairies jusqu'au Giessen. Un autre ruisseau longe le hameau de Hirtzelbach, puis disparaît sous la zone artisanale. Plusieurs zones humides et mares sont également présentes sur la commune, souvent situées le long des cours d'eau.



### La sous-trame agricole

La sous-trame culturale est assez peu développée. Une petite partie au Nord de la commune et quelques parcelles isolées sont cultivées principalement avec des céréales. Deux vergers de production complètent la sous-trame agricole. Historiquement, de nombreuses parcelles étaient cultivées en céréales, pommes de terre et autres cultures, comme l'attestent les cartes du XIXe siècle.





# La biodiversité

## 1 ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

### Qu'est ce que la biodiversité ?

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants et leurs interactions et s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la diversité des écosystèmes. La biodiversité ne concerne pas seulement les espèces ou les espaces rares et/ou menacés mais aussi celles et ceux considérés comme ordinaires ou communs.

### Catégorie Liste Rouge Alsace

Les espèces dites menacées sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace et/ou de France et/ou d'Europe mise en place par l'UICN\*. Elles sont catégorisées en trois niveaux : « en danger critique », « en danger » ou « vulnérable » selon leur état de conservation et la dynamique de leurs populations. D'autres sont qualifiées de « quasi-menacées » quand d'autres encore sont qualifiées de « disparues » sur un territoire ou mondialement. La même méthode de classification est appliquée au niveau régional, national et international.

### Statut de protection

Certaines espèces mentionnées dans les tableaux bénéficient d'un statut de protection conformément aux textes législatifs suivants :

- **Directive Oiseaux** : Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les espèces mentionnées à l'Annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat (Désignation de Zones de protection spéciales ZPS), afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- **Convention de Berne** : convention du 19/9/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Les espèces de l'Annexe 2 sont strictement protégées.

• **Convention de Bonn** : convention du 1/11/1983 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

• **Législation française** : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009. L'article 3 regroupe les espèces d'oiseaux strictement protégées et précise que les sites de reproduction et de repos de ces espèces sont également protégés.

### Indice de nidification pour les oiseaux

Pour les oiseaux, il est essentiel de distinguer les espèces nicheuses de celles de passage ou en hivernage. Les espèces nicheuses reflètent la qualité des milieux favorisant leur reproduction. Les oiseaux de passage ou en hivernage recherchent nourriture et repos, nécessitant des ressources adaptées. D'autres ne font que traverser sans s'arrêter.

Les indices de nidification permettent d'établir trois niveaux en fonction de l'observation : nidification possible, probable ou certaine. Sont considérées comme nicheuses, les espèces ayant un code de nidification probable ou certaine.

### Pression d'observation

Les tableaux suivants présentent qu'un échantillon de la faune et de la flore locale, en mettant en avant les espèces menacées de la liste rouge d'Alsace. Ces listes ne sont donc pas exhaustives concernant la biodiversité présente sur la commune. De plus, certains groupes n'ont pas été inventoriés car nécessitant des compétences (champignons, mousses, insectes etc.) ou des techniques spécialisées (chiroptères, poissons, etc.) pour leur inventaire.

\* *Union Internationale de la Protection de la Nature*

#### Bon à savoir

##### D'où viennent les données ?

La majorité des données présentées dans ce document provient du réseau de l'Office des Données NATuralistes du Grand-Est (ODONAT Grand-Est) réunissant, en Alsace, les observations des naturalistes salariés et bénévoles des associations suivantes : Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) pour les mammifères ; Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace) pour les oiseaux ; Association BUFO pour les amphibiens et les reptiles ; Association IMAGO pour les insectes ; Société Botanique d'Alsace (SBA) pour la flore.

Ces données sont complétées par celles de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar pour les mollusques et par celles du Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) pour la flore. Enfin, des inventaires complémentaires ont été effectués par la LPO Alsace pour différents groupes taxonomiques dans le cadre du projet.

##### Rappel sur la propriété des données du réseau ODONAT Grand Est :

Les informations, observations et, le cas échéant, les données mises en forme, transmises par ODONAT Grand Est au mandant sont la propriété des associations dont elles sont issues. Celles-ci consentent un droit d'usage au mandant dans le cadre exclusif de l'objet précisé à l'article 1 de la convention liant le mandant à ODONAT.

Les représentations de ces données, tableaux, graphiques, cartes, indicateurs, agrégations, dont ODONAT Grand Est en est l'auteur sont la propriété d'ODONAT Grand Est, qui consent un droit d'usage au mandant dans le cadre précisé ci-dessous.

L'usage des informations transmises par le réseau ODONAT Grand Est est autorisé pour la publication dans des rapports confidentiels, imprimés en nombre limité, et destinés au seul mandant et à son (ses) éventuel(s) commanditaire(s). Dans le cas d'une mise à disposition au public ou à un tiers de ces rapports, un rappel sur la propriété et le droit d'usage de ces informations, par exemple sous forme d'une copie du présent article de la convention, doit figurer nettement dans les rapports.

Toutes autres utilisations, la reproduction, la diffusion, la réutilisation des données pour un autre projet et la cession à des tiers sont interdites, sauf autorisation expresse.

Le mandant est tenu de citer de façon appropriée la source des données, c'est-à-dire : en faisant clairement figurer le nom des associations gestionnaires, en particulier lors de la citation des observations ; en faisant clairement figurer le nom Réseau ODONAT Grand Est en particulier lors de toute utilisation de données mises en forme. Enfin, le mandant transmettra à ODONAT Grand Est un exemplaire de la partie de son rapport incluant les données fournies par le réseau.

## 2 LA FAUNE

Au total, 204 espèces d'animaux ont été répertoriées sur la commune. Elles concernent 15 groupes taxonomiques : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, araignées ainsi que plusieurs groupes d'insectes (coléoptères, diptères, hyménoptères, mantes, odonates, orthoptères, papillons de jour, papillons de nuit).

Parmi les oiseaux, 105 espèces ont été identifiées dont 36 sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés d'Alsace.

### Oiseaux observés sur la commune et classés sur la liste rouge des oiseaux nicheurs

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation	Indice le plus élevé de nidification
Pie-grèche grise	<i>Lanius excubitor</i>	En danger critique d'extinction	1985	
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	En danger critique d'extinction	2016	
Tarin des aulnes	<i>Spirus spirus</i>	En danger critique d'extinction	2024	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	En danger critique d'extinction	2022	
Chevêche d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	En danger	2021	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	En danger	2023	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	En danger	2021	Probable
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	En danger	2015	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	En danger	2010	Possible
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Vulnérable	2022	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Vulnérable	2023	Possible
Bruant zizi	<i>Emberiza citris</i>	Vulnérable	2023	Possible
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Vulnérable	2022	
Pipit farouche	<i>Anthus pratensis</i>	Vulnérable	2023	
Bondrée apivore	<i>Pernis ptilorvus</i>	Vulnérable	2022	Possible
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Vulnérable	2018	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Vulnérable	2021	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Linotte mélodieuse	<i>Linia cannabina</i>	Vulnérable	2023	Probable
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Vulnérable	2022	Possible
Pie-grèche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Quasi-menacée	2016	
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Quasi-menacée	2015	Probable
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Quasi-menacée	2018	Probable
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Quasi-menacée	2022	Possible
Choucas des tours	<i>Cobus monedula</i>	Quasi-menacée	2019	
Fauvette babillarde	<i>Certhia certhia</i>	Quasi-menacée	2023	Possible
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Quasi-menacée	2019	Certaine
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Quasi-menacée	2015	
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	Quasi-menacée	2011	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Quasi-menacée	2008	Certaine
Pouillot fîs	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Quasi-menacée	2022	Possible
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Quasi-menacée	2022	Possible
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Quasi-menacée	2023	Certaine

Parmi les autres espèces, 12 mammifères, 4 reptiles, 4 amphibiens, 2 araignées, 40 papillons, 9 orthoptères, 6 odonates, 12 coléoptères, 5 héméptères, 3 diptères et la mante religieuse ont été répertoriés

sur la commune dont 10 sont inscrites en la liste rouge des espèces menacés d'Alsace.

**Inventaire des autres espèces observées sur la commune et classées sur la liste rouge**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
<b>Mammifères</b>			
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Quasi-menacée	2022
<b>Orthoptères</b>			
Criquet de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus</i>	Quasi-menacée	2021
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	Quasi-menacée	2021
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Quasi-menacée	2021
<b>Papillons de jour</b>			
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	En danger	2023
Azuré de la sanguisorbe	<i>Phengaris teleius</i>	Vulnérable	2021
Azuré des paluds	<i>Phengaris nausithous</i>	Vulnérable	2023
Azuré bleu céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	Quasi-menacée	2020
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Quasi-menacée	2020
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	Quasi-menacée	2021

Grâce à la présence de plusieurs cours d'eau bordés de prairies humides qui constituent des habitats essentiels pour des espèces de papillons remarquables et menacées, on peut observer des espèces telles que les Azurés des paluds et de la sanguisorbe, le Cuivré des marais et le Damier de la succise. Les populations sur les prairies de Neuve-Église sont parmi les plus importantes dans la Vallée de Villé et doivent absolument être préservées.

Les mares et zones humides, quant à elles, abritent une faune spécifique, incluant la Grenouille rousse, le Triton alpestre et des odonates,

tels que la Nympe au corps de feu ou le Pennipatte bleuâtre. En 2021, un orthoptère rare, le Criquet ensanglanté, a également été recensé. Parmi les oiseaux observés figurent la Pie-grièche écorcheur, la Bergeronnette des ruisseaux et le Tarier pâtre.

Cependant, le Tarier des prés, autrefois présent, n'a plus niché sur la commune depuis 1995.



Alouette lulu

L'Alouette lulu est un passereau de taille moyenne assez compact qui occupe les milieux ouverts ou semi-ouverts comme les pelouses naturelles, où elle a un accès facile au sol. Sur la commune les prairies maigres lui sont favorables.

© Sylvain Houpert



Damier de la succise

Le Damier de la succise est un papillon remarquable des prairies humides, des tourbières mais aussi les pelouses sèches entourées d'une bordure boisée. La présence de Succise des prés est nécessaire au développement de sa chenille.

© Hubert Jaeger



Criquet ensanglanté

Le Criquet ensanglanté fréquente les prairies humides et la végétation des rives. Il est observable sur les fossés des cours d'eau et les prairies bordant les cours d'eau de la commune.

© Julien Divoux

# 3 LA FLORE

Au total, 198 espèces de plantes ont été répertoriées sur la commune avec 3 groupes taxonomiques : plantes à fleurs, fougères et bryophytes dont 9 inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace.

## Inventaire de la flore classée sur la liste rouge

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Gesse de Nissole	<i>Lathyrus nissolia</i>	En danger	2004
Oenanthe à feuilles de peucedan	<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	En danger	2021
Pois cultivé	<i>Pisum sativum</i>	En danger	2004
Scorsonère des prés	<i>Scorzonera humilis</i>	Vulnérable	2021
Scabieuse odorante	<i>Scabiosa canescens</i>	Vulnérable	2004
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>	Vulnérable	2012

## Données historiques

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Souchet jaunâtre	<i>Cyperus flavescens</i>	En danger critique d'extinction	1935
Centenille naine	<i>Lysimachia minima</i>	En danger	1935
Euphrase des bois	<i>Euphrasia nemorosa</i>	Quasi-menacée	1935

Certaines espèces qui n'ont plus été observées depuis longtemps peuvent revenir si les conditions leurs sont favorables. Celles présentées dans le tableau suivant étaient présentes sur la commune avant 1980.

La flore de Neuve-Église, autrefois très riche, s'est relativement appauvrie au cours des dernières décennies. La diversité floristique est étroitement liée aux pratiques agricoles. La perte de prairies au profit de zones urbanisées et l'intensification des prairies restantes sont les principales causes de la dégradation des habitats prairiaux.

Parmi les espèces présentes sur les zones humides figurent la Sangisorbe officinale, l'Oenanthe à feuilles de peucedan et la Scorsonère des prés, ainsi que diverses orchidées, notamment l'Orchis de mai,

l'Orchis morio et l'Orchis brûlé. La Gesse de Nissole a été vue pour la dernière fois en 2004.

En forêt, la plantation en futaie régulière et dense limite le développement des espèces arbustives en sous-étage, tandis que l'absence de clairières et de lisières progressives réduit la richesse floristique.

Néanmoins, plusieurs plantes rares ont été identifiées sur la commune. Parmi elles figurent deux hépatiques : *Lepidozia reptans* et *Bazzania trilobata*, qui sont étroitement liées aux habitats forestiers humides et acides. Par ailleurs, la Prénanthe pourpre, le Souchet jaunâtre et la Centenille naine ont disparus de la commune.



Oenanthe à feuille de peucedan

L'Oenanthe à feuilles de peucedan est une plante herbacée d'une hauteur de 40 à 80 cm avec des fleurs blanches en forme d'ombelles. Elle se trouve sur les prairies humides le long des cours d'eau.

© Eric Brunissen



Scorsonère des prés

La Scorsonère des prés est une espèce de plante à fleurs jaunes d'une hauteur de 10 à 40 cm. Elle pousse dans des prairies humides, pauvres en nutriments.

© Eric Brunissen

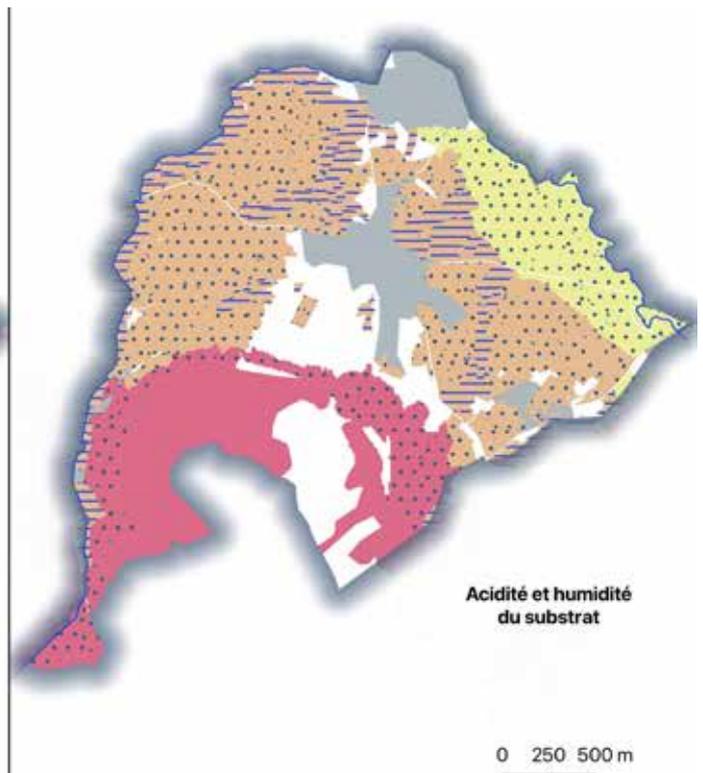
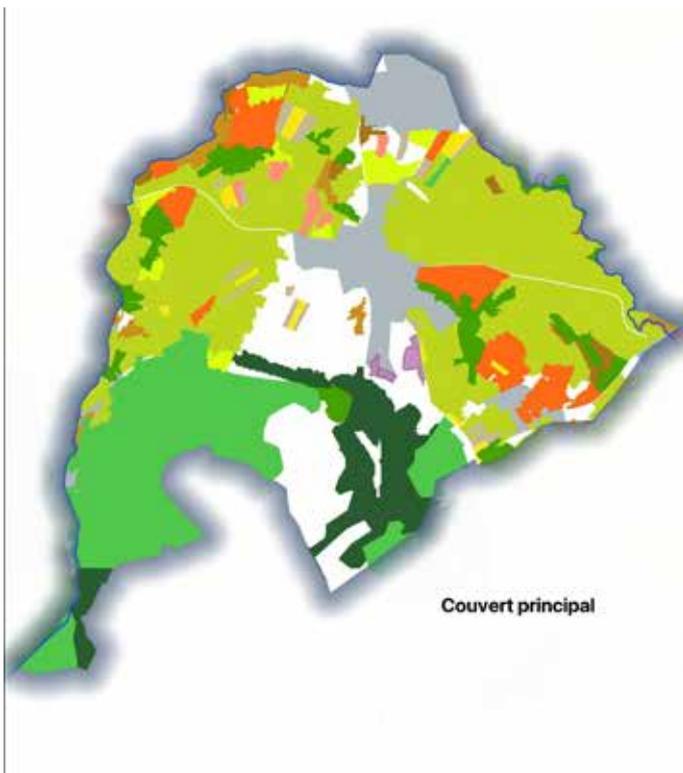


Scabieuse odorante

La Scabieuse odorante est une plante à fleurs d'un bleu clair et une odeur suave qui se trouve sur les lieux sablonneux et rochers siliceux.

© Luc Dietrich, CEN Alsace

# 4 LES HABITATS



### Légendes

#### Carte du couvert principal

- |   |                            |                      |
|---|----------------------------|----------------------|
| — Cours d'eau                               | ■ Forêt mature de feuillus | ■ Pelouse            |
| ■ Zone urbaine                              | ■ Forêt mature de résineux | ■ Prairie fauchée    |
| <b>Végétations principales de l'habitat</b> |                            |                      |
| ■ Culture annuelle                          | ■ Plantation forestière    | ■ Prairie pâturée    |
| ■ Verger                                    | ■ Fourré haut dense        | ■ Prairie temporaire |
| ■ Vigne                                     | ■ Fourré haut mixte        |                      |

#### Carte de l'acidité et de l'humidité du substrat

- |                |                            |              |                             |             |
|----------------|----------------------------|--------------|-----------------------------|-------------|
| — Cours d'eau  | <b>Acidité du substrat</b> |              | <b>Humidité du substrat</b> |             |
| ■ Zone urbaine | ■ basique                  | ■ neutre     | ■ Humide                    | ■ assez sec |
|                | ■ légèrement acide         | ■ très acide | ■ mésique                   |             |

Remarque : les zones entièrement en blanc sont des zones dont l'habitat n'a pas pu être déterminé.

Sources des données : Carthé programme de cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels (Aussier et al 2023, MTECTOR@MNH.NONCONSERV); Déroulage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL; Fonds cartographiques : Fond de carte OpenStreetMap sans toponymes mis en forme par DataSrandi©

Les habitats de la commune de Neuve-Église sont de l'étage collinéen en situation subocéanique sous ombroclimat subhumide dans la partie Nord, de l'étage montagnard en situation océanique dans la partie sommitale au pied de l'Altenberg.

Deux types d'habitats dominent le territoire de Neuve-Eglise :

- L'étage montagnard, au Sud, est recouvert d'un couvert forestier, principalement de type plantation forestière sur un sol très acide et sec à mésique.

- Le reste du territoire, sur un sol légèrement acide à neutre, surtout mésique, est recouvert d'un habitat prairial, entrecoupé de quelques bosquets de forêts matures de feuillus, de fourrés hauts et de quelques cultures annuelles, vergers et vignes.

Le sol y est humide autour des rivières et de nombreux ruisseaux sont présents sur le territoire.



Milieux humides et aquatiques



Vergers en friche



Prairies de fauche

Disséminés sur le territoire, ces milieux concernent les cours d'eau avec leurs ripisylve, les forêts et les prairies humides. Celles-ci hébergent une flore particulière qui elle-même détermine la faune qui y sera présente comme l'exemple de la Sanguisorbe avec l'Azuré de la sanguisorbe.

Avec le développement d'une végétation naturelle spontanée, les vergers en friche fournissent des abris et des ressources alimentaires pour de nombreuses espèces animales, y compris des oiseaux, des insectes et des petits mammifères.

Les prairies de fauche sont riches en biodiversité si elles sont gérées de manière extensive, avec une fauche tardive et une absence ou une réduction d'intrants et de pesticides.

## 5 A ÉVITER

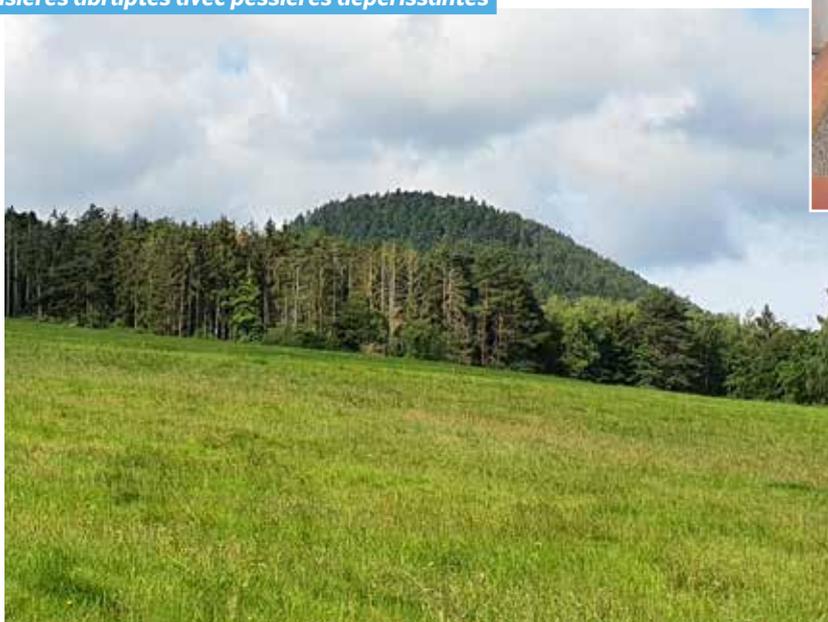
Coupe à ras des talus



Canalisation du ruisseau



Lisières abruptes avec pessières déprissantes



# Déclinaisons locales et perspectives

## Découpage du territoire

Afin de mieux comprendre les enjeux présents sur la commune, ils seront présentés selon les 3 entités paysagères identifiées sur la commune :

1. La forêt
2. Les zones aquatiques et humides et les milieux prairiaux
3. La zone urbanisée

Ces entités ont été définies selon les habitats présents et le contexte paysager afin de faciliter la lecture du territoire mais ne sont pas de véritables entités biogéographiques à proprement parler.

## Les perspectives

### Les fiches propositions

Afin d'améliorer la qualité de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune, des propositions de gestion et d'améliorations favorables à la biodiversité sont réalisées au regard du contexte et des enjeux identifiés sur les différents secteurs.

### Les fiches actions

Lorsqu'un projet est identifié, une fiche action est proposée, contenant les différents éléments liés à la réalisation de ce projet. Plusieurs options peuvent être proposées et ces fiches sont amenées à évoluer pour s'ajuster aux contraintes et aux attentes suite aux échanges avec les différents acteurs.

**Les 4 fiches actions sont classées par ordre de priorité** en fonction de l'importance du secteur pour la biodiversité sur la commune.

Les critères permettant d'identifier ces propositions et actions se fondent exclusivement sur le potentiel écologique des sites, sans tenir compte de la propriété foncière des parcelles.

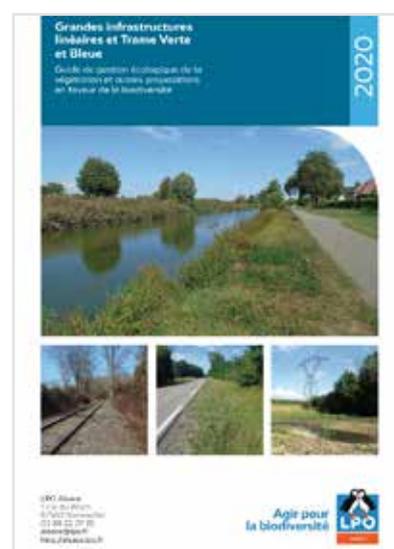
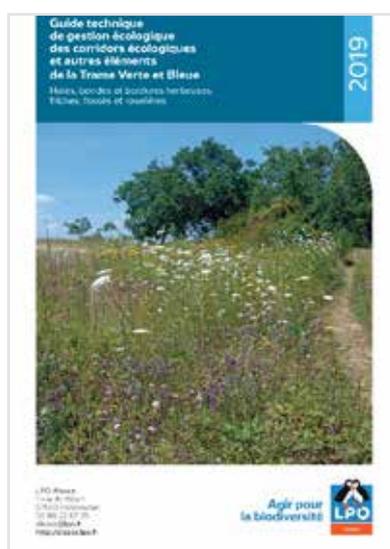
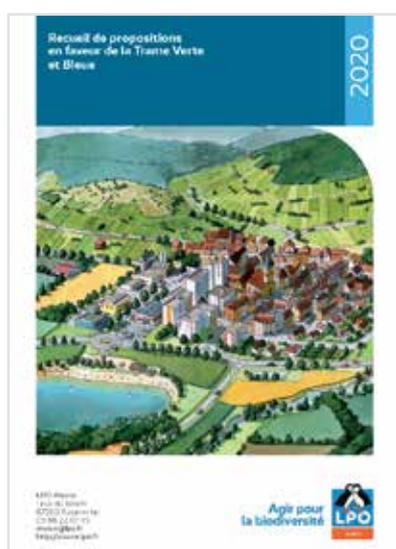
## En complément

Les propositions faites dans les pages suivantes font référence aux documents généraux dans lesquels de nombreuses explications ainsi que des exemples sont fournis. Ces documents sont gratuits et téléchargeables aux liens suivants :

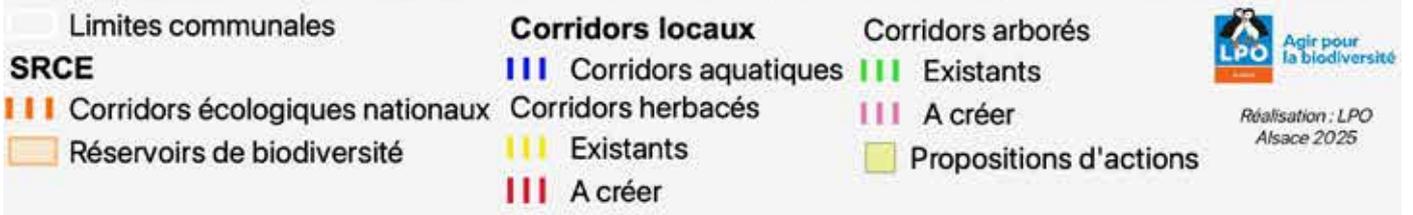
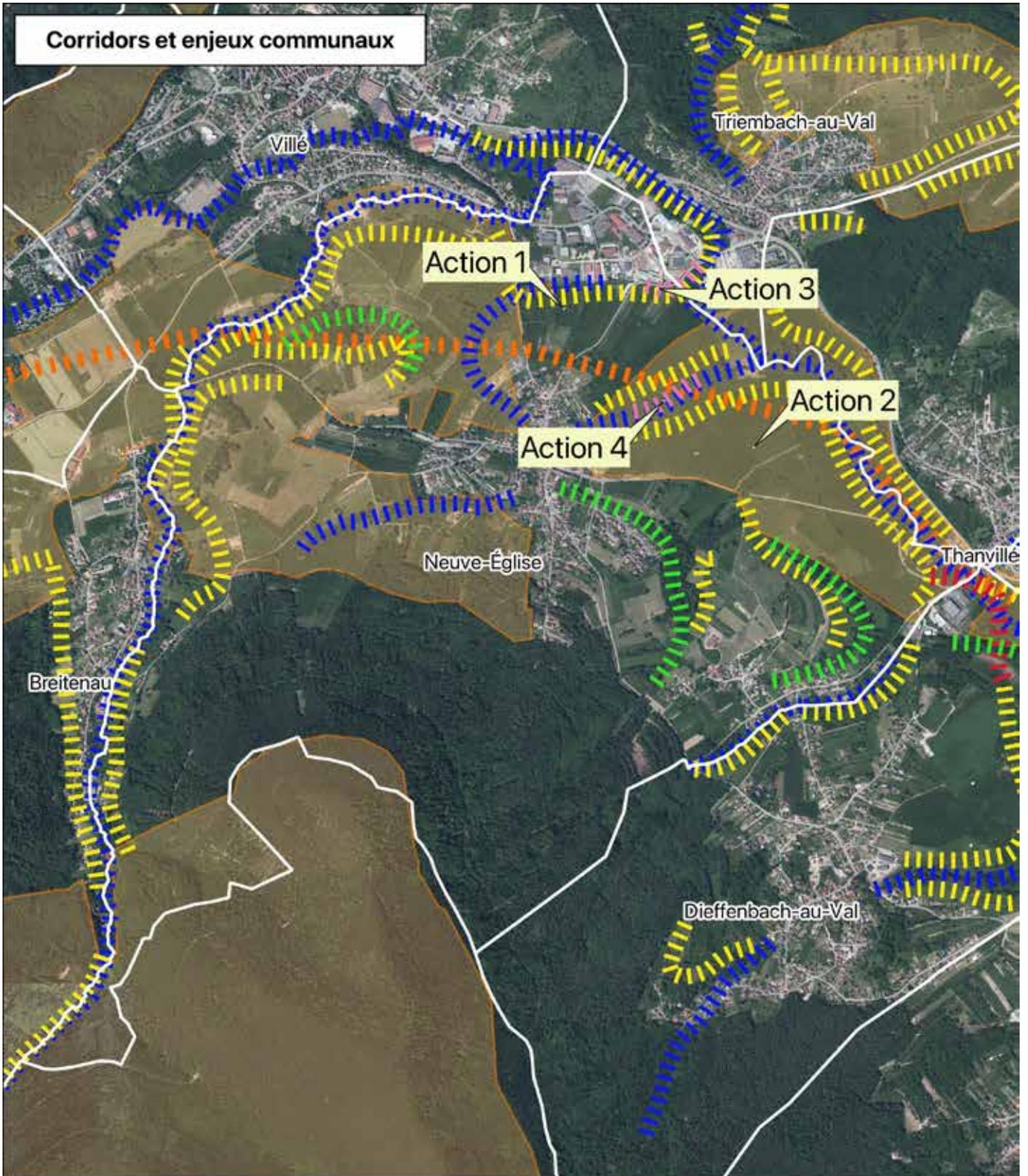
- BRUNISSEN E., 2020. Recueil de propositions en faveur de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace, 160p. [TVB Propositions générales 2020.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2019. Guide technique de gestion écologique des corridors écologiques et autres éléments de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - Région Grand-Est - LPO Alsace : 64 p. [TVB Guide technique de gestion 2019.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2020. Grandes infrastructures linéaires et Trame Verte et Bleue. Guide de gestion écologique de la végétation et autres propositions en faveur de la biodiversité, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace : 125 p. [TVB et Grandes infrastructures linéaires 2020.pdf](#)

Les mesures en faveur de la TVB peuvent également être complétées par des actions plus ciblées, par exemple :

- Action « Nature en ville » avec les citoyens ;
- Action « Biodiversité dans les champs » avec les agriculteurs ;
- Action « Renaturation des cours d'eau » avec les acteurs concernés par la GEMAPI



## Corridors et enjeux communaux



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL. SRCE Alsace DREAL Grand-Est. Cours d'eau issus de BD Topage® - IGN/ OFB - 2019.  
 Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN.



# 1 LA FORÊT

## L'état actuel

La forêt communale de Neuve-Église s'étend sur environ 24 ha et se situe principalement à l'étage montagnard, entre 410 et 640 mètres d'altitude. Elle se distingue par des expositions Nord et Nord-Est, généralement froides et humides. Cependant, les conditions deviennent plus clémentes, avec des sols plus secs à l'étage collinéen. Selon les photographies aériennes des années 1950, la forêt a considérablement progressé depuis cette époque. Il s'agit d'une forêt jeune. La présence de gros bois reste limitée (3 %), bien qu'on observe en moyenne 7 arbres morts par ha.

## Les enjeux

### La Faune

La faune de la forêt est relativement commune, mais diversifiée. Elle comprend des mammifères tels que le Cerf élaphe, le Sanglier et le Chevreuil européen qui évoluent dans ce milieu forestier, à la densité variable. D'autres espèces, comme l'Écureuil roux, le Renard roux et le Blaireau européen y sont également présentes.

Parmi les oiseaux, des espèces emblématiques comme les Pics noir et cendré ou la Chevêchette d'Europe sont présentes. Le maintien des arbres à cavités, notamment des hêtres en étage dominant, est crucial pour préserver leur habitat. Des papillons comme le Vulcain et le Myrtil, ainsi que l'Azuré de la sanguisorbe ont pu être observés sur des clairières avec des prairies humides à la limite avec Breitenau.

### La Flore

La forêt est majoritairement composée de Pin sylvestre, de Sapin pectiné, de Châtaignier et d'Épicéa, avec une présence plus

ponctuelle de Hêtre et de Douglas en futaie régulière (environ 70 % de résineux et 30 % de feuillus). À l'étage montagnard, la hêtraie-sapinière domine, tandis que l'étage collinéen est marqué par la chênaie-hêtraie. Le sous-étage, constitué d'espèces arborescentes et arbustives, reste peu développé. Néanmoins, plusieurs plantes rares ont été identifiées sur la commune. Parmi elles figurent deux hépatiques : *Lepidozia reptans* et *Bazzania trilobata*, qui sont étroitement liées aux habitats forestiers humides et acides. Par ailleurs, une plante très rare, la Prénanthe pourpre, a été observée pour la dernière fois en 1966.

### Les habitats et corridors locaux

La forêt de Neuve-Église peut offrir de nombreux habitats potentiels selon le type d'exploitation forestière qui y est menée. Il faudrait privilégier une gestion forestière multifonctionnelle et la restauration d'un réseau de « vieux bois » et d'îlots de sénescence pour les espèces inféodées à ce type de milieu. Les pessières déperissantes, situées à cheval avec le territoire de Breitenau, pourraient être reconverties en clairières avec des prairies, contribuant ainsi à l'extension des prairies humides déjà présentes. Les lisières forestières, véritables réservoirs de biodiversité, devraient être structurées avec toutes les strates végétales, allant des buissons aux grands arbres en passant par les arbustes.

## Conclusion

La forêt de Neuve-Église présente un fort potentiel pour accroître sa biodiversité, à condition de préserver des îlots de sénescence, favorisant ainsi la présence de bois morts et de cavités. Par ailleurs, le remplacement des pessières déperissantes par des clairières, et la diversification des lisières contribueraient également à renforcer la richesse écologique du site.

Points forts à conserver	Perspectives
Limite avec Breitenau : Prairie humide dans clairière avec présence d'Azurés de la sanguisorbe	Préserver et renforcer cette zone avec la réouverture du vallon humide à la place des pessières déperissantes
Quelques arbres remarquables	Conservation
Forêt diversifiée	Application d'une sylviculture écologique
Points faibles à améliorer	Perspectives
Forêt jeune dans l'ensemble	Conservation d'îlots de sénescence et de parcelles en libre évolution
Lisières de forêt abruptes sur certains tronçons	Diversification des lisières avec différente strates arborées, arbustives et herbacées et conservation d'un ourlet herbeux de 2 m

## LES ZONES AQUATIQUES ET HUMIDES ET LES MILIEUX PRAIRIAUX

### L'état actuel

Le territoire de Neuve-Église est bordé par trois cours d'eau et parcouru par plusieurs ruisseaux, qui contribuent à l'alimentation du Giessen. Ce dernier traverse le territoire sur 1 500 mètres, suivant son cours naturel. Le Luttenbach représente la plus vaste zone humide de la commune. Un ruisseau traverse le village de Neuve-Église en serpentant à travers les prairies, tandis qu'un autre longe le hameau de Hirtzelbach avant de disparaître sous la zone artisanale.

Des prairies, plus ou moins humides, selon leur proximité avec les cours d'eau, sont présentes sur tout le territoire, ponctuellement avec des zones humides ou des mares. Les prairies abritaient historiquement une grande richesse floristique. Cependant, elles présentent aujourd'hui une biodiversité réduite, principalement en raison de pratiques telles que la fauche précoce et répétée, ainsi que l'emploi de fertilisants.

### Les enjeux

#### La faune

Les prairies humides constituent des habitats essentiels pour des espèces de papillons remarquables et menacées, telles que l'Azuré des paluds, l'Azuré de la sanguisorbe et le Damier de la succise. Ces papillons bénéficient d'un Plan National d'Action en faveur de leur conservation. Les populations sur les prairies de Neuve-Église sont parmi les plus importantes dans la Vallée de Villé et doivent absolument être préservées.

Les mares et zones humides, quant à elles, abritent une faune diversifiée, incluant la Grenouille rousse, le Triton alpestre et des odonates tels que la Nymphe au corps de feu ou le Pennipatte bleuâtre. En 2021, un orthoptère rare, le Criquet ensanglanté, a également été recensé.

Parmi les oiseaux observés figurent la Pie-grièche écorcheur, la Bergeronnette des ruisseaux et le Tarier pâtre. Cependant, le Tarier des prés, autrefois présent, n'a plus niché sur la commune depuis 1995.

#### La flore

Les ripisylves du Luttenbach, du Giessen et des autres ruisseaux et fossés humides forment des corridors arborés dans le paysage. Elles se caractérisent principalement par des aulnaies-frênaies, bien que, le long du Giessen, le Robinier faux-acacia domine, accompagné de l'espèce invasive qu'est la Renouée du Japon.

La diversité herbacée des prairies dépend largement des pratiques de gestion, notamment de la date de la fauche. Plus celle-ci est tardive, plus les plantes ont de chances d'atteindre la maturité, de produire des graines et de se reproduire.

Parmi les espèces présentes figurent la Sanguisorbe officinale, l'Oenanthe à feuilles de peucedan et la Scorsonère des prés, ainsi que diverses orchidées, notamment l'Orchis de mai, l'Orchis morio et l'Orchis brûlé. La Gesse de Nissole a été vu la dernière fois en 2004.

Dans les zones humides, on peut observer une flore caractéristique, avec des espèces telles que la Reine-des-prés, la Salicaire commune, le Populage des marais, des laïches ainsi que des joncs.

#### Les habitats et corridors locaux

Les prairies, plus ou moins humides, situées autour de la zone artisanale constituent l'habitat naturel le plus riche de la commune. Il est essentiel de préserver et de valoriser ces prairies en adoptant une gestion adaptée.

À l'Ouest de la zone artisanale, une haie entourant un verger sépare deux prairies à papillons. Afin de reconnecter ces espaces et de favoriser les échanges écologiques, il serait pertinent de rouvrir une zone de passage entre les deux parties de la prairie.

La commune compte également plusieurs mares et zones humides, qui jouent un rôle clé dans la trame bleue. Pour renforcer cette continuité écologique, il serait judicieux d'étudier la création de mares supplémentaires à l'Est de la commune, sur deux zones humides déjà identifiées.

Les cours d'eau et leurs berges forment de véritables corridors écologiques, essentiels pour la biodiversité. Ils offrent des habitats et des voies de déplacement aussi bien pour la faune aquatique et semi-aquatique que pour la faune terrestre. Cependant, le ruisseau traversant le village est actuellement canalisé, et sa ripisylve est quasiment absente à sa sortie. La plantation de saules têtards pourrait renforcer ce corridor écologique.

### Conclusion

Le territoire de Neuve-Église, avec ses ruisseaux et prairies, offre une mosaïque paysagère remarquable et abrite une biodiversité d'une grande richesse. Cependant, une partie importante de la faune et de la flore souffre des pratiques de gestion actuelles des prairies. De nombreuses espèces rares n'ont pas été observées depuis les années 2000. La préservation, la restauration et l'amélioration des milieux naturels sont donc indispensables pour enrayer ce déclin et protéger ce patrimoine naturel.

## LES ZONES AQUATIQUES ET HUMIDES ET LES MILIEUX PRAIRIAUX

Points forts à conserver	Perspectives
Les prairies humides à papillons autour de la zone artisanale	Préserver les prairies à papillons et assurer leur connexion ⇒ Fiche action 1
Limite avec Breitenau en forêt : Les prairies humides au fond du vallon avec la présence d'Azurés de la sanguisorbe	Préserver et cette zone et ouvrir des zones prairiales supplémentaires à la place des pessières déperissantes
Le Giessen avec son cours d'eau méandré, sa ripisylve et des bancs de graviers et des berges érodées	Préservation
La mosaïque paysager sur le territoire	Préservation des haie et bosquets et gestion écologique des prairies
Points faibles à améliorer	Perspectives
Absence de mares sur les zones humides à l'Est du village	Préserver les prairies à l'Est et créer des mares ⇒ Fiche action 2
Absence de ripisylve du ruisseau de Neuve-Église en aval du village	Planter une ripisylve avec des saules têtards ⇒ Fiche action 4
Les prairies parfois surpâturées proche de Breitenau	Diminuer la densité du cheptel ou utiliser des prairies qui sont fauchées pour mettre en place un pâturage extensif.
Les obstacles à l'écoulement sur le Giessen et les ruisseaux	Effacement des obstacles
Les espèces invasives le long du Giessen (Renoué du Japon et Balsamine de Himalaya)	Limitation de l'expansion des espèces invasives par une coupe répétée

## 3 LES ZONES URBANISÉES

### L'état actuel

Ces dernières décennies, le village de Neuve-Église est marqué par un étalement urbain avec plusieurs lotissements autour du centre. Le hameau de Hirtzelbach conserve une densité plus faible, avec quelques maisons d'habitation dispersées entourées de jardins. La présence de jardins privés, ainsi que les quelques vergers traditionnels autour du village contribuent à maintenir une certaine biodiversité. Il est essentiel d'adapter la gestion de ces espaces afin de préserver cet équilibre naturel.

En outre, une vaste zone d'activité intercommunale a été aménagée au Nord du territoire sur 23 ha, construite sur d'anciens prairies et zones humides.

### Les enjeux

#### *La faune*

Plusieurs espèces se retrouvent dans la zone urbanisée, que ce soit dans les jardins, les vergers relictuels ou sur le bâti pour certaines espèces spécialistes. Parmi elles, des oiseaux comme le Faucon crécerelle, l'Hirondelle rustique ou le Rougequeue noir nichent au cœur du village. Les vergers abritent eux le Pic vert ou le Torcol fourmilier, autrefois commun mais devenu rare aujourd'hui. Les espèces comme le Lézard des murailles ou l'Orvet fragile, ainsi que les papillons comme le l'Aurore et le Vulcain profitent des jardins pour se nourrir et s'abriter.

#### *La flore*

La flore autochtone spontanée coexiste avec des espèces exotiques, que l'on retrouve principalement dans les jardins intra-muros. Les espèces sauvages observées sont relativement communes et colonisent les sols pauvres et nus, en périphérie des routes. Parmi elles, on trouve le Millepertuis perforé, la Fétuque rouge et le Gaillet à feuilles rondes. Par ailleurs, des plantes ligneuses telles que le Noisetier commun, l'Aubépine et le Sureau noir sont présentes çà et là. On y rencontre également une espèce invasive : le Solidage du Canada.

#### *Les habitats et corridors locaux*

Les habitats naturels ou semi-naturels présents dans la zone urbanisée se retrouvent dans les jardins avec ponctuellement des mares et différents types de pelouses allant du gazon régulièrement tondu composé presque exclusivement de poacées, à des gestions différenciées comportant des fleurs fauchées tardivement. Des arbres de hauts jets, fruitiers ou non, exotiques ou locaux, ainsi que différents buissons et arbustes offrent une variété d'habitats favorables à la faune.

De la même manière, les quelques vergers encore présents en périphérie du village accueillent des espèces qui y trouvent gîte et couvert. La gestion écologique des espaces verts de la zone artisanale revêt une importance particulière, compte tenu de sa proximité avec les prairies humides et de la présence de populations d'azurés et de damiers.

La zone urbanisée demeure très dangereuse pour la faune avec les risques liés aux collisions routières ou aux chocs contre les surfaces vitrées. L'impact des animaux de compagnie, notamment les chats, sur la faune est également important.

Enfin, la continuité écologique concernant la vie du sol (bactéries, champignons, collemboles, vers de terre...) est totalement impossible sur les sols couverts et imperméables (béton, bitume...).

### Conclusion

De nombreux aménagements sont possibles dans la zone urbanisée afin de favoriser l'accueil de la faune et de la flore et de diminuer les risques anthropiques. Une opportunité de dialogue s'ouvre également afin d'intégrer l'enjeu sociétal de cohabitation entre l'humain et la faune sauvage.

### 3 LES ZONES URBANISÉES

Points forts à conserver	Perspectives
La végétation arborée et arbustive des espaces verts	Préservation et plantation de haies avec des espèces locales
La mosaïque de pré-vergers, haies et prairies autour du village	Conserver les vergers existants avec leurs arbres morts et favoriser le renouvellement avec des fruitiers hautes-tiges
Les jardins de particuliers	Favoriser la gestion écologique (ex : Création d'un refuge LPO)
Les espèces patrimoniales de faune (Hirondelles, Pipistrelles...)	Favorisation des espèces patrimoniales
Points faibles à améliorer	Perspectives
L'éclairage artificiel	Diminution de la pollution lumineuse
Fragmentation des prairies à papillons par la zone artisanale	Créer un corridor entre les prairies au Sud et au Nord de la zone artisanale avec la plantation d'une haie ⇒ Fiche action 3
Fragmentation du territoire par les routes	Installation de réflecteurs anticollision
La gestion de la végétation herbacée des espaces verts et des talus	Gestion écologique de la végétation herbacée (fauche tardive ou différenciée avec des zones refuges)
La gestion des zones herbacées de la zone artisanale	Gestion écologique des zones herbacées (fauche tardive ou différenciée avec des zones refuges)
L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Arrêter l'artificialisation et désimperméabiliser les sols

## Titre

Diagnostic Trame Verte et Bleue, Vallée de Villé, Commune de Neuve-Église, LPO Alsace 2025.



Agir pour  
la biodiversité

## Partenaires financiers



## Sources / Informations

### Rédaction

Uli CERONE, Arthur KELLER

LPO Alsace - 1 rue du Wisch 67560 Rosenwiller - 03 88 22 07 35 - [alsace@lpo.fr](mailto:alsace@lpo.fr) - <http://alsace.lpo.fr>

### Mise en page

Cathy ZELL

### Cartographie et relectures

Chloé GOHN, Valérie-Anne CLEMENT-DEMANGE, Cyril GROOS

### Illustrations

Claude DELAMARE

### Crédits photographiques

Les photos utilisées pour illustrer ce rapport ont été prises par les rédacteurs. Seules celles provenant d'autres auteurs ont été créditées individuellement.

### Bibliographie

IUCN France, MNHN, LPO, SEOF&ONCFS (2016) : La Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre Oiseaux de France métropolitaine, Paris, France